

## Approche de développement du haut débit et très haut débit au Maroc

**ANRT/ Maroc** 



### Plan

 Etat des lieux du marché des télécommunications marocain

 Actions préconisées pour la mise en œuvre effective du plan national du haut débit



## Etat des lieux du marché marocain





### Acteurs du marché

3 opérateurs globaux (Maroc Telecom, Médi Telecom et Wana): Fixe (local, national et international), mobile (2G/3G/4G), Mobilité restreinte (Wana), liaisons louées, ....

3 opérateurs VSAT.

3 opérateurs GMPCS.

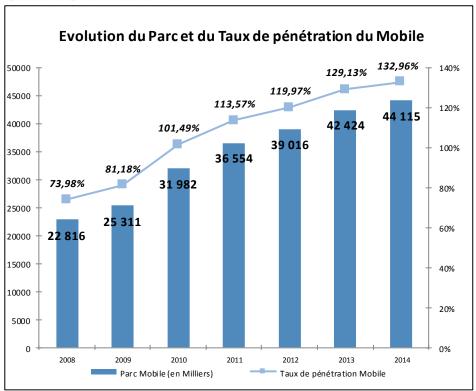
2 opérateurs 3RP.

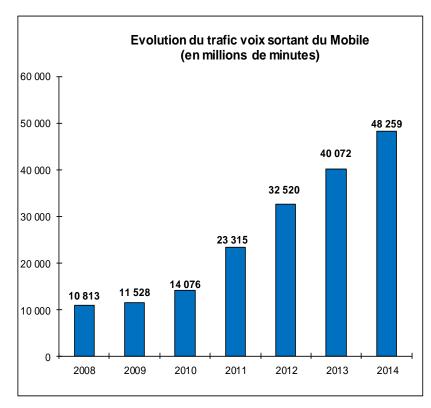
Fournisseurs de SVA / FAI.





## Téléphonie mobile : Parc et trafic





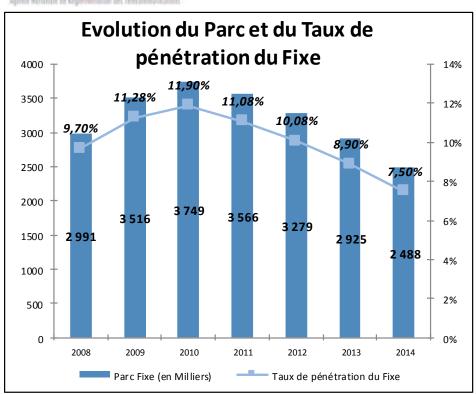
- Le parc des abonnés mobiles a connu une très forte évolution atteignant 43,4 millions d'abonnés.
- Le taux de pénétration s'établit à 128% à fin mars 2015.

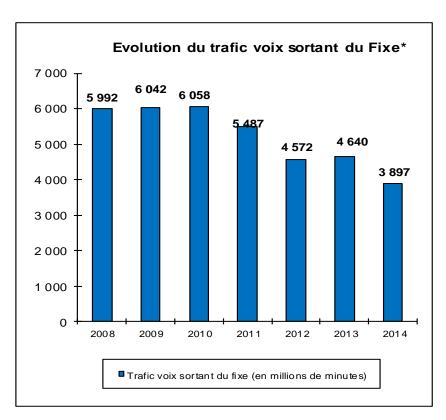
 Le trafic voix sortant du mobile a dépassé 48 milliards de minutes en 2014.





## Téléphonie fixe : Parc et trafic





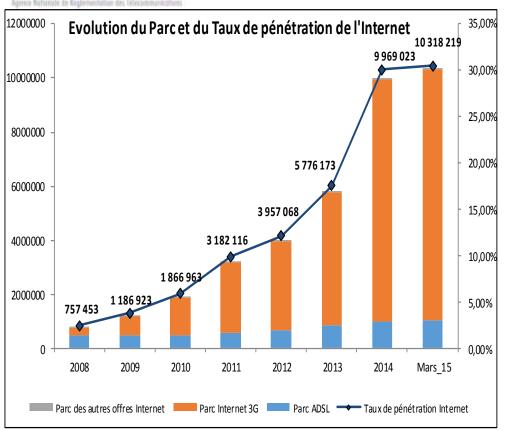
La pénétration du fixe atteint 7,07%.

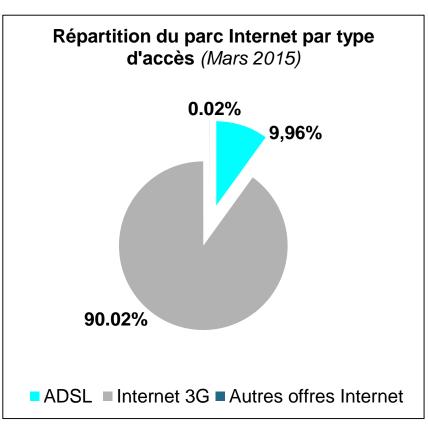
• Le trafic voix sortant du fixe en 2014 atteint 3,9 milliards de minutes durant l'année 2014.





## Internet: Parc et pénétration





- Le parc Internet a connu une croissance soutenue durant les cinq dernières années.
- Cette croissance est due essentiellement au développement des offres Internet mobile 3G.





## Service Universel au Maroc (1/3)

- La loi prévoit le mécanisme du «Pay or Play».
- Tous les opérateurs détenteurs d'une licence paient une contribution annuelle de 2% de leur chiffre d'affaires (Pay). Lorsque ces opérateurs optent pour une réalisation directe (Play), ils seront tenus de le faire conformément aux conditions fixées par le CGSUT et ils opèrent des déductions de leurs contributions.
- La contribution annuelle des opérateurs s'élève à près de 45 Millions d'Euro (hors déductions au profit des opérateurs).
- Le SU se décline actuellement, principalement, via :
  - le programme PACTE ;
  - des projets de généralisation des TIC ;
  - la mise en œuvre du PNHD,





## Service Universel au Maroc (2/3)

Le programme PACTE décline la 1ère stratégie en vue de la généralisation de l'accès aux télécommunications à toutes les régions habitées du Royaume.

Il a concerné, entre 2008 et 2014 :

- 9263 localités recensées zones blanches.
- 2 millions d'habitants (soit 17% de la population rurale du Maroc et 7% de la population globale).
- Son taux de réalisation dépasse les 98% et sa clôture est prévue cette année.





## Service Universel au Maroc (3/3)

## Programmes de généralisation des TIC

INJAZ	NAFID@	GENIE	E-SUP	Net-U
Accès Internet Mobile aux Etudiants du second cycle universitaire (TIC)  -Près de 126 500 étudiants sont ciblés  - Durée de réalisation étalée sur 05 ans	Accès Internet aux enseignants  -150 000 adhérents ont bénéficié;  - Durée du projet: 03 ans	Introduction des TIC au sein des établissements scolaires de l'enseignement public (Primaires, Collèges et Lycées) -9260 établissements - 6 Millions de bénéficiaires;	Mise en place des plate formes technologiques par université constituées d'une infrastructure télécoms dédiée  - Durée du projet : 02 ans	Déploiement d'un réseau Wifi au sein des universités  - 108 sites universitaires et 25 cités universitaires.  Le projet sera réalisé sur les deux prochaines années.





### **Attribution des licences 4G**

- Appel à concurrence lancé en novembre 2014.
- Offres déposées le 12 mars 2015.
- Avis de l'ANRT émis le 16 mars 2015.
- Décrets portant approbation des Cahiers des Charges publiés en avril 2015.
- Montant des licences : 2 Md DH.
- Couverture : Au minimum 65% de la population après 5 ans de l'octroi des licences.
- Bandes de fréquences :
  - 10 MHz dans la bande 800 MHz;
  - 10 MHz dans la bande 1800 MHz;
  - 20 MHz dans la bande 2,6 GHz.
- Trois opérateurs retenus :
  - Itissalat Al-Maghrib;
  - Médi Telecom ;
  - Wana Corporate.



# Orientations générales pour la régulation du secteur pour la période à horizon 2018

### Renforcement de la mise en œuvre des leviers de régulation :

- Achever la réforme législative et réglementaire
- Développer et stimuler le partage des infrastructures
- Stimuler le processus du dégroupage de la boucle locale
- Améliorer la qualité de service

### Mesures de libéralisation

- Consolider le marché autour des acteurs principaux pour maintenir une concurrence effective sur les principaux segments
- Développer les infrastructures de support pour le haut et très haut débit
- Ouvrir le marché progressivement à des opérateurs virtuels.

### Mise en œuvre effective du Plan National du Haut Débit



# Actions préconisées pour la mise en œuvre effective du plan national du haut et très haut débit



## Actions préconisées en termes de solutions

- Déploiement du haut débit via des solutions terrestres :
  - technologies mobiles 4G
  - Réseaux wi-fi en outdoor
  - Renforcement des infrastructures optiques
- Déploiement du haut débit via des solutions satellitaires.
- Déploiement du Très Haut débit via des solution terrestres :
  - Déploiement des infrastructures optiques
  - Raccordement des nouvelles zones d'activités aux réseau très haut débit en fibre optique





## **Objectifs du PNHD**



Très Haut débit

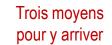
#### 1.1. Objectif sur un horizon de 5 ans

> Couverture des services publics administratifs situés dans les zones éloignées



100%

> Couverture de la population

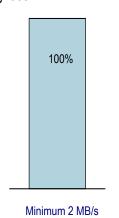


100%

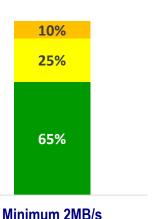
10%

25%

65%







### 2. Objectif à moyen terme

Lancer des projets pilotes pour doter des services administratifs ou certaines zones du très haut débit fixe minimum un avec 100MB/s.

65% Couverture en 4G par les financements propres des opérateurs (commercial)

25% Couverture en 3G/4G en recourant aux subventions du SU

10% Autres solutions (financés entre autres par le SU)



## **MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

elfatihi@anrt.ma